

Emploi dans la Fonction publique—Loi

M. Young: Oui, monsieur le Président, très brièvement.

M. le vice-président: C'est possible uniquement avec le consentement unanime de la Chambre, car le député a déjà parlé. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Young: Monsieur le Président, j'ai participé aux entretiens avec d'autres députés au sous-comité du comité permanent de la gestion et des services aux députés, et je peux dire à la Chambre que ce sujet a été discuté à fond. Ce sous-comité comprend des députés de tous les partis. Par ailleurs, ces députés étaient unanimes à dire que cette mesure doit être adoptée par la Chambre, pour les nombreuses raisons qui ont été données pour appuyer le projet de loi.

Par souci de coopération et puisque nous avons appris que le comité est occupé pour dix jours, je serais enchanté d'accepter un amendement visant à prolonger la période de dix jours prévue dans mon amendement à douze jours.

M. Evans: Allons.

M. le vice-président: Le député ne fait pas une proposition officielle, car on ne peut pas présenter en même temps deux sous-amendements à la Chambre. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: M. Young, appuyé par M. Orlikow, propose un sous-amendement portant que le comité fasse rapport à la Chambre des communes dans les dix jours. Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

M. Ellis: Seulement deux députés se lèvent.

Une voix: Levez-vous!

M. Ellis: Il n'y en a que quatre. Ce n'est pas possible d'hésiter ainsi.

M. le vice-président: Convoquez les députés.

M. Evans: Non, monsieur le Président.

M. Young: L'amendement est adopté.

M. le vice-président: A l'ordre! La Chambre permettra peut-être à la présidence de donner des précisions. La présidence a mis aux voix le sous-amendement. La présidence a demandé aux députés qui appuient la motion de dire oui, puis elle a demandé aux députés qui sont contre de dire non et, à son avis, les oui l'emportent.

M. Ellis: C'est incontestable.

M. Evans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai l'impression que nous venons d'adopter un amendement à l'amendement, c'est-à-dire un sous-amendement. Il me semble donc que la Chambre est maintenant saisie d'une motion amendée pouvant faire l'objet d'un débat. Je demandais la parole pour parler de la motion principale modifiée.

M. Blaker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'avais une impression différente. Si vous me le permettez, j'aimerais vous expliquer rapidement ce qui s'est passé d'après moi, puisque je me suis occupé du projet de loi. Tout d'abord, un sous-amendement . . .

M. Young: Rod, vous essayez d'étouffer la motion.

M. Blaker: Tout d'abord, sauf erreur, quelqu'un a présenté une motion demandant que l'objet du projet de loi soit renvoyé au comité. Je n'ai pas entendu mettre cette motion aux voix. Un autre sous-amendement proposait qu'un rapport soit présenté dans les dix jours. J'ai compris que le sous-amendement de dix jours avait été rejeté dans un vote par oui ou non. Par la suite . . .

M. Ellis: Absolument pas.

M. Young: Il a été adopté.

M. Orlikow: Il a été adopté sans l'ombre d'un doute.

M. Blaker: Dans ce cas, j'ai mal compris. Je m'en excuse.

● (1800)

M. le vice-président: A l'ordre! Je suis prêt à donner la parole au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Evans), toutefois, la présidence doit faire remarquer à la Chambre que l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire est terminée.

M. Evans: Monsieur le Président, si je ne me trompe, le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Foster) a proposé une motion demandant le retrait de l'ordre et le renvoi de l'objet du projet de loi au comité des prévisions budgétaires en général. La motion n'a pas fait l'objet de débat, et le député de Beaches (M. Young) a ensuite proposé un amendement à la motion demandant qu'un rapport soit déposé dans les dix jours. Nous avons voté sur ce sous-amendement qui modifiait la motion, et la Chambre peut maintenant débattre de la motion amendée. Je demandais la parole pour discuter de cette motion amendée qu'a proposée le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor.

M. Ellis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne suis pas un expert en procédure et il y a deux conseillers très qualifiés au bureau, mais il ne fait aucun doute que le résultat du vote par oui ou non a été positif. Si cinq députés s'étaient levés, il aurait fallu déclencher la sonnerie. Je ne les ai pas comptés, mais si cinq députés ne se sont pas levés, la motion a été adoptée. Nous sommes prêts à accepter un vote par appel nominal ou à considérer que la motion a été adoptée.